



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION



COMMUNIQUE DE MISE EN GARDE CONTRE LES CONTENUS INAPPROPRIÉS DIFFUSÉS SUR LES RESEAUX SOCIAUX

La Haute Autorité de la Communication (HAC) observe avec préoccupation la prolifération de contenus diffusés sur les plateformes numériques comportant des propos inappropriés, notamment des attaques verbales, des informations non vérifiées et des messages susceptibles d'affecter la cohésion sociale et le vivre-ensemble.

Elle rappelle que la liberté d'expression, consacrée par la Constitution, doit s'exercer dans le respect des valeurs fondamentales, de la dignité humaine, de la vie privée ainsi que des institutions de la République.

Elle souligne également l'importance pour chacun de veiller à la fiabilité des informations relayées et d'adopter un comportement conforme aux principes éthiques qui fondent la vie en société.

À cet effet, la HAC invite les utilisateurs des réseaux sociaux et les créateurs de contenus à faire preuve de discernement, de responsabilité et de retenue dans la production et le partage d'informations, afin de préserver un espace numérique apaisé et respectueux.

La HAC met en garde contre tout usage inapproprié des plateformes numériques et se réserve le droit de prendre, conformément aux textes en vigueur, toutes les mesures de régulation nécessaires, allant de la suspension de comptes ou de contenus jusqu'à la saisine des instances judiciaires pour des fins de poursuites.

La HAC réaffirme son engagement à promouvoir un environnement médiatique sain et responsable, en collaboration avec les acteurs concernés.

Kindia, le 14 avril 2026

Pour la Haute Autorité de la Communication

Le Président



Boubacar Yacine Diallo